

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Objet – domaine d'application – opposabilité :

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après désignées les « Conditions Générales de Vente ») définissent les termes et conditions selon lesquels la société HZPC FRANCE, société par actions simplifiée, au capital de 2.178.700 €, dont le siège social est situé Avenue Industrielle 59930 La Chapelle d'Armentières, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 372 200 881 (ci-après désignée « HZPC FRANCE ») vend des plants de pommes de terre (pommes de terre de semences) (ci-après les « Produits »), en France métropolitaine et Union européenne à des clients professionnels (ci-après désignés le ou les « Acheteur(s) »).

HZPC FRANCE se réserve le droit de modifier sans préavis les Conditions Générales de Vente. Toute commande passée à HZPC FRANCE est soumise aux Conditions Générales de Vente en vigueur à la date de passation de la commande. Tout Acheteur passant commande auprès de HZPC FRANCE reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, avoir la capacité de contracter, et le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserves ni restrictions de l'Acheteur aux Conditions Générales de Vente, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achats de l'Acheteur.

Article 2 - Application des Règles et Usages RUCIP :

Toute commande passée à HZPC FRANCE est également soumise aux Règles et Usages RUCIP (Règles et Usages du Commerce Intereuropéen de la Pomme de terre, Règlement pour l'expertise RUCIP, Règlement d'arbitrage RUCIP, dernière édition), en vigueur à la date de la commande, sous réserve des stipulations contraires contenues dans les présentes Conditions Générales de Vente, qui prévalent. L'Acheteur déclare connaître et accepter lesdites Règles et Usages RUCIP en toutes leurs dispositions.

Article 3 – Offres de produits :

Les Produits proposés à la vente par HZPC FRANCE sont ceux disponibles au moment de la passation de la commande, et tels que figurant notamment dans les documents commerciaux de HZPC FRANCE et sur le site internet « www.hzpc.com ».

HZPC FRANCE se réserve la possibilité de cesser la commercialisation de tout Produit proposé au client figurant sur les documents commerciaux et/ou de modifier à tout moment les caractéristiques de ces Produits, sans aucun préavis et sans pouvoir donner droit au versement de quelconques dommages-intérêts. Ces modifications pourront intervenir à tout moment, y compris après la commande de l'Acheteur si ces modifications résultent de l'application de normes, textes ou règlements, quels qu'ils soient, applicables aux Produits. Dans une telle situation, HZPC FRANCE en informera l'Acheteur par tout moyen.

Article 4 – Commande :

4.1. Les commandes de Produits sont effectuées par l'envoi d'un bon de commande par l'Acheteur par télécopie, lettre ou courrier électronique. Les bons de commandes doivent comporter le numéro de la commande, la désignation de l'Acheteur, l'adresse du lieu de facturation, les quantités et références des Produits commandés. Ce bon de commande peut également être établi par HZPC FRANCE sur demande de l'Acheteur qui le retourne alors signé.

Toute commande passée par un Acheteur auprès de HZPC FRANCE après le 1^{er} novembre est ferme pour l'Acheteur sauf accord contraire et écrit de la part de HZPC FRANCE. Toute commande antérieure constitue une réservation soumise à confirmation.

Pour une livraison souhaitée au mois de décembre, les commandes doivent être passées avant le 1^{er} décembre.

4.2. Les commandes sont acceptées et ne deviennent définitives pour HZPC FRANCE qu'après vérification des quantités disponibles par variété et par calibre ainsi qu'à la réception de toutes les données nécessaires au bon suivi de la commande (semaine de livraison, adresse de livraison, etc.). HZPC FRANCE s'engage à confirmer les commandes par écrit dans un délai maximum de 60 jours suivant la commande, et ce, compte tenu de la nature des Produits.

La confirmation écrite par HZPC FRANCE de la commande forme, avec les Conditions Générales de Ventes, le contrat qui lie les parties. En cas de réservation avant le 1^{er} novembre cette confirmation devra également être acceptée par l'Acheteur.

Un récapitulatif sera adressé ultérieurement à l'Acheteur lui indiquant/confirmant les adresses et dates de livraison, le conditionnement des Produits.

4.3.a. HZPC FRANCE se réserve le droit de refuser les commandes des Acheteurs avec lesquels il existe un différend quant au paiement de précédentes factures, sauf si l'Acheteur effectue le règlement à présentation d'une facture pro forma émise dès la prise de commande.

4.3.b. HZPC FRANCE se réserve le droit de refuser les commandes des acheteurs si ces derniers sont considérés comme concurrent. Au sens de notre profession, un concurrent est un opérateur qui commercialise du plant de pomme de terre ou qui dispose d'une carte professionnelle de collecteur attribuée par le GNIS.

4.4. Toute annulation de commande par l'Acheteur doit être notifiée par écrit. La réception de cette notification

déterminera la date de prise d'effet de l'annulation.

Toute annulation de commande émanant de l'Acheteur, peut intervenir à condition que la date d'annulation intervienne à plus de trois semaines avant la date de livraison prévue.

Pour toute commande ayant été confirmée par HZPC FRANCE, toute annulation intervenant après le 1^{er} février entraîne des frais variables en fonction de la date à laquelle cette annulation intervient, à savoir :

- 50 % de la valeur de la commande annulée pour une annulation intervenant entre le 1^{er} et le 15 février de l'année de la livraison,
- 80 % de la valeur de la commande annulée pour une annulation intervenant entre le 16 et le 28 février de l'année de la livraison,
- La totalité de la valeur de la commande annulée pour une annulation après le 28 février de l'année de livraison.

4.5. Compte tenu de la nature des Produits et des contraintes extérieures à HZPC FRANCE inhérentes notamment aux récoltes effectives et à la certification des lots par un organisme agréé d'Etat, une modification de la commande pourrait avoir lieu si le volume commandé n'est pas disponible. HZPC FRANCE s'efforcera dans ce cadre de proposer des Produits de substitution qui présentent les caractéristiques les plus proches possibles des Produits objet de la commande concernée.

Article 5 – Prix :

Les prix des Produits sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du bon de commande. Les tarifs en vigueur sont communiqués sur demande de l'Acheteur. Ils sont libellés en euros par tonne, et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable. HZPC FRANCE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de la passation de la commande.

Les prix s'entendent « franco de port », les frais de transport étant pris en charge par HZPC FRANCE. Tout impôt, taxe, ou droit à payer en application des lois et règlements français ou étrangers sont à la charge de l'Acheteur.

Tout Acheteur souhaitant obtenir une facturation sans TVA doit communiquer à HZPC FRANCE tous justificatifs répondant aux exigences des dispositions légales et de l'administration fiscale.

Article 6 -Conditions de règlement :

Les factures sont émises par HZPC FRANCE au moment de chaque livraison.

Le règlement des factures s'effectue par chèque, effet de commerce, virement à trente jours suivant la date de livraison des Produits.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

En cas de modification de la situation de l'Acheteur à quelque titre que ce soit, en particulier financière, ou d'incident ou retard de paiement, HZPC FRANCE aura la faculté de modifier les délais de règlement accordés ou d'exiger des garanties, y compris au titre des commandes en cours. Le refus de l'Acheteur autorise HZPC FRANCE à annuler tout ou partie de la commande et à réclamer le cas échéant tous dommages et intérêts.

Les réclamations éventuelles ne dispensent pas l'Acheteur de régler chaque facture à la date d'échéance.

Article 7 - Retard de paiement :

Tout paiement qui interviendrait postérieurement à la date d'échéance prévue à l'article 6 ci-dessus fera l'objet de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal sur le montant TTC des sommes restant dues. Les pénalités de retard prévues au présent article seront automatiquement et de plein droit acquises à HZPC FRANCE, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et ce retard entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à HZPC FRANCE par l'Acheteur, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. En outre, en cas de retard de paiement, l'Acheteur sera redevable de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code de commerce et précisée par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 ou toute disposition qui s'y substituerait.

Article 8 - Clause résolutoire :

Toute commande pourra être résiliée de plein droit et sans qu'une intervention judiciaire ne soit nécessaire en cas d'inexécution par l'Acheteur de son obligation de paiement et notamment si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'Acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues.

Cette résiliation sera notifiée par une lettre recommandée avec demande d'avis de réception et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de HZPC FRANCE.

Article 9 - RESERVE DE PROPRIETE :

LES PRODUITS VENDUS RESTENT LA PROPRIETE DE HZPC FRANCE JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX EN PRINCIPAL, INTERETS ET ACCESSOIRES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES 2367 A 2372 DU CODE CIVIL. A CE TITRE, SI L'ACHETEUR FAIT L'OBJET D'UN REDRESSEMENT OU D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE, HZPC FRANCE SE RESERVE LE DROIT DE REVENDIQUER, DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE COLLECTIVE, LES PRODUITS VENDUS ET RESTES IMPAYES SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES. NONOBTANT CETTE CLAUSE, LA CHARGE DES RISQUES EST AUTOMATIQUEMENT TRANSFEREE A L'ACHETEUR DES LA LIVRAISON DES PRODUITS OU

LEUR MISE A DISPOSITION EN CAS DE VENTE DEPART. SAUF A ENGAGER SA PROPRE RESPONSABILITE, L'ACHETEUR S'ENGAGE A INFORMER IMMEDIATEMENT HZPC FRANCE DE TOUT FAIT LE PRIVANT DE LA DISPOSITION DES PRODUITS DANS LEUR INTEGRALITE (DEGRADATION, INTERVENTION D'UN TIERS...).

Article 10 - Livraison :

Les délais de livraison indiqués lors de la validation des commandes par HZPC FRANCE sont donnés à titre indicatif compte tenu de la nature des Produits, des contraintes météorologiques et de tri des lots. Ces délais ne sauraient donc engager la responsabilité de HZPC FRANCE de quelque manière que ce soit. Tout retard ou livraison partielle ne peut donner lieu à des pénalités de retard, à retenue, à dommages et intérêts ou justifier l'annulation de la commande en cours.

Nonobstant la clause de réserve de propriété des Produits telle que prévu à l'article 9 ci-dessus, le transport des Produits s'effectue aux risques et périls de l'Acheteur. Le transfert de risque résultera de la remise des Produits par HZPC FRANCE au transporteur.

Tout report de livraison à la demande de l'Acheteur donnera lieu à une majoration de prix correspondant à la prime de conservation applicable, selon les tarifs en vigueur.

Il est notamment recommandé à l'Acheteur de veiller à réceptionner les Produits dans des conditions propres à identifier les Produits concernés et à assurer le stockage selon les conditions en vigueur notamment de protection contre le gel.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'Acheteur devra formuler ses réserves sur le document de transport ou la lettre de voiture, à réception des marchandises. Ces réserves devront être confirmées par écrit dans un délai de 3 (trois) jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressé au transporteur.

Article 11 - Réclamation :

Toute réclamation en dehors des Règles et Usages du RUCIP (dernière édition) ne sera pas recevable. Notamment, toute réclamation concernant la qualité doit être effectuée selon les modalités de l'article 28 des Règles et Usages du RUCIP et à condition que l'identification de la marchandise ne puisse être contestée et que soient apportés tous éléments permettant d'exclure un problème lié aux conditions de réception des Produits ou de stockage de l'Acheteur, celui-ci devant notamment justifier du bon entretien de ses réfrigérateurs, de disposer de sondes de température avec enregistreur, de disposer de la traçabilité de l'usage qui est fait de ses réfrigérateurs.

Sont exclus des garanties fournies par HZPC FRANCE :

- les Produits incorporés ou mélangés à tout autre produit, substance ou composant ;
- les Produits qui n'ont pas été entreposés dans un endroit et dans des conditions permettant leur bonne conservation, compte tenu de leur qualité ;
- les Produits non identifiables ;
- les pommes de terre de semences coupées, ou modifiées par l'Acheteur ;
- les pommes de terre de semences dont la livraison a lieu, à la demande de l'Acheteur, entre le 1^{er} juin et le 30 août, compte tenu de l'âge physiologique des Produits concernés.

L'Acheteur doit s'assurer que ses locaux et conditions de stockage conviennent à la bonne conservation des Produits et présentent les garanties de sécurité correspondant aux Produits. Aucune garantie n'est fournie à ce titre par HZPC FRANCE.

En tout état de cause, une réclamation de l'Acheteur sur tout ou partie des Produits, pour quelque cause que ce soit, n'autorise en aucun cas l'Acheteur à opérer une quelconque compensation et/ou de retenir le paiement de toute facture, qu'elle concerne ou non la difficulté relative à la non-conformité.

Article 12 – Responsabilité :

12.1. La responsabilité de HZPC FRANCE est strictement limitée au remplacement gratuit du ou des Produits livrés, dans les mêmes quantités du ou des produits reconnus non conformes à la commande par HZPC FRANCE, ou au remboursement du prix payé correspondant à ces Produits, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, et après vérification par HZPC FRANCE des Produits en cause.

En aucun cas HZPC FRANCE n'est responsable des dommages immatériels et/ou indirects (tel que notamment perte d'exploitation ou trouble commercial), prévisibles ou non, issus d'une éventuelle défaillance du Produit vendu. De ce fait, aucune indemnité ne peut lui être réclamée. En tout état de cause, si la responsabilité de HZPC FRANCE était reconnue, elle serait limitée, au montant effectivement payé par l'Acheteur pour la vente des Produits livrés.

12.2. **Force majeure :** HZPC FRANCE sera exonérée de sa responsabilité si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un événement de force majeure. De convention expresse, les événements suivants emporteront les mêmes conséquences qu'un cas de force majeure, et ce même dans le cas où les conditions légales et jurisprudentielles ne seraient pas réunies : tout événement indépendant de la volonté de HZPC FRANCE et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des Produits, guerre, attentat, émeute, incendie, grève totale ou partielle (y compris les grèves survenant chez les

fournisseurs de HZPC FRANCE, sous-traitants ou transporteurs), accident d'exploitation, catastrophe naturelle, impossibilité d'être approvisionné, pénurie de matière première ou de source d'énergie, ainsi que l'interruption des communications, liaisons informatiques et téléphoniques.

Article 13 - Variétés monopoles protégées sous licence

S'agissant des variétés monopoles multipliées en France, l'exportation est interdite, sauf accord de l'obtenteur concerné.

Article 14 – Propriété intellectuelle :

Le savoir-faire, breveté ou non, ainsi que tous les droits sur de propriété intellectuelle relatifs aux Produits, restent la propriété pleine et entière de HZPC FRANCE ou des titulaires de ces droits. De même, tous les droits de propriété intellectuelle issus des catalogues, spécifications ou éléments fournis par HZPC FRANCE appartiennent exclusivement et/ou sont réservés à HZPC FRANCE. L'Acheteur s'engage dès lors à respecter ces droits.

Article 15 – Divers :

Les Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord entre l'Acheteur et HZPC FRANCE quant à la vente des produits de HZPC FRANCE, sauf accord écrit et dérogatoire. De manière générale, si ou une plusieurs stipulations des Conditions Générales de Vente sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et resteront valables et applicables. Les mêmes principes s'appliqueront en cas de dispositions incomplètes. Le fait que HZPC FRANCE ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des Conditions Générales de Vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dispositions des Conditions Générales de Vente.

Article 16 – Loi applicable :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Article 17 – ARBITRAGE :

EN CAS DE DIFFERENT INTERVENANT SUR LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET/OU LE CONTRAT, ET NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, CONCERNANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION OU LEUR RESILIATION, QUI NE PUISSE ETRE REGLE A L'AMiable, LA COMMISSION D'ARBITRAGE RUCIP SERA SEULE COMPETENTE, L'ARBITRAGE SE DEROULANT A PARIS ET LE(S) ARBITRE(S) ETANT DESIGNÉ(S) SELON LES MODALITES DE DESIGNATION PREVUES PAR LE REGLEMENT D'ARBITRAGE RUCIP DONT LES PARTIES ONT EU CONNAISSANCE ET QU'ELLES DECLARENT ACCEPTER.

Article 18 - TRIBUNAL COMPETENT :

EN DEHORS DU CHAMP D'APPLICATION DE L'ARBITRAGE DU RUCIP, A DEFAUT DE RESOLUTION AMiable, LE LITIGE SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE.

Article 19 – Plantation et conservation :

Les recommandations de plantation et de conservation des Produits sont consultables sur le site internet www.hzpc.com et le cas échéant sur les fiches techniques des Produits.